

Faits divers

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **3 (1911)**

Heft 7

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

syndical. En 1906, il comptait 1380 participants; en 1911, 6000. A noter qu'en 1904 les ouvriers des métiers formaient les 66,07 % du mouvement, ceux de l'industrie, les 28,07 %; en 1910, ces derniers en sont devenus les 52,70 %, les ouvriers des métiers tombant à 25,5 %. Dans l'agriculture, on constate aussi une certaine progression: de 0,09 à 2,05 %. Le mouvement est très actif. On compte, pour 1910, un total de 164 grèves, avec 8542 participants et 78,879 journées de grève. 97 grèves ont réussi, dont 37 partiellement seulement; 62 ont échoué.

L'Union des Syndicats et le Parti Social-démocrate, conformément aux vœux du Congrès international de Stuttgart, marchent *la main dans la main* dans la lutte contre l'oppression capitaliste et pour le Socialisme.



Faits divers.

Contre le sabotage en France.

Des députés, des financiers, des journalistes véreux comme Tandieu, du « Temps », peuvent impunément tromper le public, s'enrichir à millions, aux dépens de la collectivité, messieurs les tripoteurs sont impunis, ils sont même aux honneurs.

Quant pour il s'agit du simple ouvrier qui doit lutter âprement pour une minime amélioration de son salaire, tout de suite les gouvernants se montrent impitoyables

pour le moindre délit. En effet, le nouveau projet de loi tendant à la répression du sabotage s'exprime ainsi :

« Article premier. — Seront punis de l'emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 50 à 1000 francs, quiconque, par quelque moyen que ce soit, aura volontairement détruit ou rendu indisponible, ou tenté de détruire des instruments ou autres objets dans le but d'empêcher ou d'entraver le fonctionnement d'un service public ou l'exploitation d'une industrie ou d'un commerce. Si le délit a été commis (ou la tentative) par un ouvrier ou employé du service public, de l'industrie ou de la maison de commerce, l'emprisonnement sera de 2 à 5 ans et l'amende de 200 à 2000 fr. Les peines portées au présent article seront applicables à ceux qui par dons, promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, machinations ou artifices coupables auront provoqué les dits actes ou qui auront donné des instructions précises pour les commettre, alors même que les provocations ou instructions n'auraient pas été suivies d'effet.

Art. 2. — Il est inséré dans l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, entre le troisième et le quatrième paragraphe, un paragraphe ainsi conçu :

« Ceux qui, par les mêmes moyens, auront directement provoqué les délits prévus par l'art. 443 du Code pénal, sans que cette provocation ait été suivie d'effet, seront punis des mêmes peines portées au dit article. »

Administration: *Imprimerie de l'Union, Kapellenstrasse 6, Berne.*

Union suisse des Fédérations syndicales

Rapport de caisse pour le II^{me} trimestre 1911

Recettes	Fr.	Ct.
1. Solde au 1 ^{er} avril 1911	1519	87
2. Cotisations des fédérations:		
a) pour le I ^{er} trimestre 1911,		
de 12 fédérations pour		
25,971 membres mascul.		
et 5557 membres féminins		
et ouvriers à domicile fr.2587.38		
b) pour le II ^{me} trimestre 1911,		
de 7 fédérations pour		
20,852 membres mas-		
culins et 200 membres		
féminins. fr.1885.74	4473	12
3. Vente de brochures	288	90
4. Divers	13	50
Total	6295	39

Dépenses	Fr.	Ct.
1. Salaires du secrétaire et du personnel adjoint	1474	95
2. Indemnités pour séances aux mem- bres du comité de l'Union syndicale	48	—
3. Subventions	961	38
4. Achat de livres et brochures, abon- nements de journaux	154	82
5. Administration:		
a) Matériel de bureau et mobilier .	681	55
b) Frais de port et téléphone . .	58	92
6. Imprimés (<i>Revue syndicale</i> exceptée)	224	10
7. Délégations	264	05
8. <i>Revue syndicale</i> , édition allemande, n ^{os} 1 et 2	474	73
<i>Revue syndicale</i> , édition française, n ^{os} 1 et 2	314	50
Total des dépenses . .	4657	—
Solde à compte nouveau	1638	39
Total	6295	39

Berne, le 1^{er} juillet 1911.
Le caissier:
I. Degen.
Les vérificateurs:
I. Schlumpf. B. Staude. A. Brunner.